

## DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE du 8 septembre 2023 :

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, ROCHIGNEUX Didier, BOURSIER Adeline, JOUIN Nicolas, DUCHEZ Stéphane, SEFERIAN Sandrine, MASSACRIER Marie-Claude, GIBERT Marie-Anne, GARIN Maximilien

Absents excusés : DELHOMME Baptiste (pouvoir donné à T.GOUBY), GRANGE JF (pouvoir donné à A.BOURSIER)

Absente : COMBE Emilie

Secrétaire de séance : S.SEFERIAN

**Objet : Convention « Aménagement de la traversée du hameau de Say RD110 »**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une convention doit être passée entre la commune et le Département de la Loire dans le cadre des travaux de la traversée du hameau de Say sur la RD110. Cette convention a pour objet de préciser : la maîtrise d'ouvrage de l'opération, la maîtrise d'œuvre des travaux, les modalités de financement, les conditions d'entretien ultérieur des ouvrages et les responsabilités de chacune des parties.

Il propose au conseil municipal de valider ce projet de convention. Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré :

**-décide à l'unanimité:**

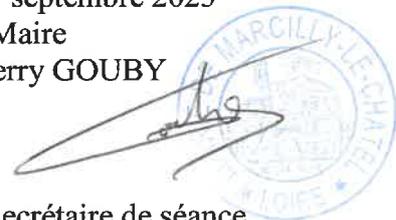
D'approuver la convention entre la commune de Marcilly le Châtel et le Département de la Loire.

D'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,  
le 8 septembre 2023

Le Maire  
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance  
Sandrine SEFERIAN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20230908-2023-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2023

Affichage : 13/09/2023